



European  
Social  
Charter

Charte  
Sociale  
Européenne



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS  
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX**

2 May 2013

**Case document No. 2**

**Association for the Protection of all children (APPROACH) Ltd v. Italy**  
Complaint No. 94/2013

**OBSERVATIONS FROM THE GOVERNMENT  
ON THE ADMISSIBILITY**

**Registered at the Secretariat on 2 May 2013**



1. Le Gouvernement Italien fait référence à la réclamation collective introduite contre l'Italie par l'Association pour la protection des enfants – APPROACH Ltd portant sur les articles 7 et 17 de la Charte Sociale Européenne révisée du 1996.
2. Le Gouvernement fait référence à la lettre du Comité européen des droits sociaux du 26 Mars 2013 pour communiquer qu'il n'y a pas aucun obstacle à la recevabilité de la réclamation citée pour avoir l'Approach les critères nécessaires pour présenter la même au sens de l'article 1, lettre (b) et 3 du Protocole additionnel du 1995.
3. Le Gouvernement se réserve, sous demande du Comité, éventuelles observations sur le bien-fondé.

Rome, 29 avril 2013

Ersilia Grazia Spataro  
Agent du Gouvernement

